



Vaulx-en-Velin, le 07 novembre 2018

Réf. : ST - CL L N°025

Destinataires : Groupements Sportifs  
Comité Directeur  
Comités Départementaux  
FFVB

**BUREAU EXECUTIF**  
**Procès-verbal N°2**  
**Réunion du 22 Octobre 2018 à Grenoble**

**Présents** : Jean-Michel Ficheux (Skype), Corinne Lafitte, Daniel Maisonnial, Nathalie Turin, Pierre Vouillot,

**Excusées** : Jeannine Druet, Cécile Mazet

### 1. Lettre de missions des techniciens

Retard dans l'élaboration des lettres de missions :

- Les CTS n'ont pas encore reçu leur lettre de mission de la DRDJSCS.
- Les lettres de mission des CTS impactent les lettres de mission des techniciens Ligue comme par exemple la délégation d'un certain volume horaire des formations.
- Discussion sur les différentes missions en vue pour chaque technicien Ligue.
- Sur cette saison les lettres de mission des techniciens vont être clairement définies, pour une application saison 2019-2020.
- Les techniciens transmettent leur bilan d'activité à Jean-Michel.

### 2. Demandes de précisions sur les formations arbitrales et sur les quotas d'arbitrage

Pierre fait part au BE des demandes de certains clubs de voir la formation arbitre et les quotas s'assouplir.

Nathalie rappelle le déroulé de la formation arbitre et marqueur :

- La formation **est décentralisée dans chaque comité** dans la mesure où la formation concerne un nombre de candidats suffisant (minimum 5) du comité. Dans le cas contraire, les candidats sont aiguillés vers d'autres comités.
- La formation arbitre comporte **5 séances théoriques**, sur ces 5 séances, **1 seule est centralisée**, la première car comporte également la marque et permet de mettre en pratique sur ½ journée le volet table de marque et arbitrage.
- Pour cette première journée centralisée, la CRA est tributaire des clubs qui propose d'organiser des plateaux jeunes.
- Les **2 examens théoriques (marque et arbitrage) se font dans les comités qui ont organisés les formations.**
- Pour un suivi de la pratique des candidats par la CRA, ces derniers sont convoqués sur des tournois jeunes au cours de la saison.
- **L'examen pratique est centralisé sur des clubs qui organisent les finales jeunes.**

Date d'approbation : 12/11/2018

Date de diffusion : 07/11/2018

Auteur : Corinne Lafitte

Site internet : [www.lravb.fr](http://www.lravb.fr)

- Ce déroulé de formation préconisé par la CRA, n'empêche pas le passage d'examens par des candidats libres, préalablement inscrits.
- Rappel : la formation a déjà évoluée en passant de 2 saisons à 1 saison.

Pour la formation arbitre jeune (moins de 16 ans).

- La formation est en cours de mise en place, elle se passera au niveau des départements, avec une formation commune à tous les départements et l'attribution d'un sifflet bronze, argent et or en fonction de l'avancé des jeunes dans la formation. Si le jeune a validé tous les niveaux, y compris feuille de match, et qu'il continue d'arbitrer entre 16 et 18 ans, il passera arbitre départemental.
- Pour les arbitres jeunes de 16 à 18 ans formation normale départementale si pas fait le cursus précédent.

Nathalie rappelle le mode de calcul des quotas :

- Chaque équipe de régionale doit avoir **un arbitre affecté**.
- En fonction du championnat de l'équipe, 1 certains nombre de matchs est à couvrir.
- **Chaque arbitre affecté à une équipe doit réaliser un minimum de 6 matchs** (seuil régional) pour garantir "statut" d'arbitre.
- Les matchs arbitrés **au-delà de ce seuil régional de 6 matchs**, viennent remplir l'obligation de l'équipe.
- Si le nombre de match réalisé par un arbitre affecté est  $>$  à l'obligation de l'équipe sur laquelle il est affecté, les matchs sont attribués aux autres équipes du club.
- Si le nombre de match réalisé par un arbitre affecté est  $<$  à l'obligation de l'équipe, le différentiel doit être couvert par d'autres arbitres du club soit non affectés à des équipes soit affecté mais ayant dépassé leur obligation d'équipe.
- Exemples :
  - Equipe de Pré-Nat Garçons => Obligation de 10 matchs, avec arbitre "A" affecté à l'équipe
  - Arbitre A : Obligation de 6 matchs minimum => seuil régional
  - Arbitre B : pas affecté à une équipe
  - Cas 1 :
    - Arbitre "A" a fait 7 matchs - Arbitre B a fait 5 matchs
    - Seuil régional **arbitre "A" : OK**
    - **Obligation équipe** arbitre "A" : **KO**
    - Seuil régional arbitre "B" => OK pas de seuil car pas affecté à une équipe
    - Obligation équipe pré-Nat G → **OK** car 12 matchs ont été couverts sur l'obligation de 10.
    - Conclusion → **pas de pénalité** sur les quotas
  - Cas 2 :
    - Arbitre "A" a fait 5 matchs - Arbitre B a fait 5 matchs
    - Seuil régional **arbitre "A" : KO**
    - **Obligation équipe** arbitre "A" : **KO**
    - Seuil régional arbitre "B" => OK pas de seuil car pas affecté à une équipe
    - **Obligation équipe** pré-Nat G → **OK** car 10 matchs ont été couverts sur l'obligation de 10.
    - Conclusion → **pénalité** sur les quotas car seuil régional arbitre "A" non respecté (voir pénalité défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe) la pénalité est par match manquant.

- Cas 3 :
  - Arbitre "A" a fait 5 matchs - Arbitre B a fait 2 matchs
  - Seuil régional **arbitre "A" : KO**
  - Obligation équipe **arbitre "A" : KO**
  - Seuil régional arbitre "B" => OK pas de seuil car pas affecté à une équipe
  - Obligation équipe pré-Nat G → **KO car 7 matchs** ont été couverts sur l'obligation de 10.
  - Conclusion → **pénalités** sur les quotas car seuil régional arbitre "A" **et pénalité** car obligation équipe non remplie.

Autres infos de la CRA :

- Lorenzo doit aller faire une formation table de marque au Pôle de Lyon.
- Formation FFSU Lyon 3 dates de bloquées pour la formation pratique en plus des séances théoriques en cours de planification.

### 3. Compte rendu Comité Directeur CD26/07 : 15 oct 2018

Création de Groupement Départemental.

Retour de Pierre : Christian Sigrist, Président du CD, questions principalement autour du groupement sportif départemental.

### 4. Compte rendu AG CD73 : 17 oct 2018

Echanges concernant les missions du technicien ligue auprès du CD73 et des clubs.

### 5. Compte rendu AG CD42 : 7 Sept 2018

Représentant Ligue : Nathalie Turin.

Pas de point particulier remonté vers la Ligue.

### 6. Compte rendu AG CD43 : 21 Sept 2018

Représentant Ligue Daniel Maisonnial.

Plus de Président au CD.

En attendant un nouveau bureau, mutualisation de certains process avec le CD42.

### 7. Visibilité de la ligue

Etude du devis de kit. Attente de nouveaux devis pour comparer, on doit pouvoir trouver moins cher.

### 8. Convention pluri annuelle fonctionnement PPF

Etude du document reçu de la FFVolley.

Cette convention permet de labelliser un certain nombre de structures, les pôles et les Centres permanents d'entraînement, centre régional d'entraînement, sections sportives.

Les programmes de chaque structure sont à joindre dans la convention.

### 9. Volleyades M17

La ligue participe-t'elle aux volleyades M17 2019.

La commission technique devait travailler sur la délégation de cette sélection aux Comités Départementaux.

N'ayant pas de nouvelles, Pierre relance la commission.

Aspects financiers : la Ligue participera à hauteur d'une somme fixe qui reste à déterminer.

## **10. Aides aux Ligues**

Validation du document à envoyer aux comités et clubs.

Organisation du traitement des informations recueillies et retour à la FFVolley du dossier.

Nathalie et Jean-Michel étudierons les dossiers retournés.

## **11. La réforme de la gouvernance du sport**

Mobilisations pour défendre le mouvement sportif.

Perte de moyen concernant le CNDS, baisse du budget du ministère, remise en cause totale du modèle de fonctionnement.

Au prochain CA de la Fédé il devrait y avoir un retour sur ce sujet.

## **5 .Questions diverses**

Daniel propose la composition de sa Commission Développement :

- ✓ François de De Tschudy (CTS),
- ✓ François Deroux (ATR chargé du développement),
- ✓ Julien Verney (Président commission technique),
- ✓ 1 élu du BE,
- ✓ x représentants des CD, responsable du développement dans leur département.

Daniel demande la mise en place d'une réunion ETR/BE, la BE valide cette demande, date à planifier.

## **6 .Dates à venir**

- BE 4 : Lundi 26 Novembre à 19h00, Grenoble.
- Co Dir : Lundi 12 Novembre 2018, 19h30, 28 rue Julien 69003 LYON.
- AG Ligue : 15 Décembre 2018

La séance est levée à 21h20.

Corinne Lafitte